

Mairie de Marnay -86160-



COMPTE RENDU DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 14 avril

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : le 08/04/2022

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François –BONNEAU Patrick – Bella SEIXAS GOMES- PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - RICHARD Benoit - COLLARD Charlène – PROT Marc- Jessy RENNER

Absents excusés : DAVID Yohann (donne pouvoir à Pascal BRUNET) – Jérôme CARON (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – Guillaume GIRAUD

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Jean-François DILLOT

Vote du PLUI

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve que :

- Une haie constituée de chênes et d'une largeur de 7 mètres est présente en bordure Ouest de la parcelle BW 0209 en zone 1AU du projet de PLUI. La commune de Marnay souhaite créer un emplacement d'une largeur 7 mètres sur toute la bordure Ouest de la parcelle BW 209 afin de préserver et permettre l'entretien des chênes. Cet emplacement réservé sera placé en zone A du PLUI. De fait, la zone 1AU de la commune de Marnay, diminuée par la création de cet emplacement réservé, sera étendue jusqu'à la limite Est de la parcelle BW 262. L'orientation d'Aménagement et de Programmation concernée et la liste des emplacements réservés de la commune seront modifiés en conséquence.
- Afin que la parcelle BW 263 située en zone A ne soit pas enclavée entre la zone UP et 1AU du fait de la modification ci-dessus, et ne peut pas faire l'objet d'une exploitation agricole de par sa largeur, une modification du zonage est nécessaire. La partie Sud de parcelles BW 256, BW 254 et BW 2552, toutes les trois situées en zone UP dans leur totalité, sera retirée de la zone UP et placée en zone A. La zone UP sera étendue sur la parcelle BW 263, la partie Sud de celle-ci reste en zone A.

- Le changement de destination dans l'inventaire concerne la parcelle AO 121 lieu dit Le Pin et non Féрабоеuf
- Sur le règlement graphique le secteur AH est mal nommé en AT (miellerie La cantine, Fontaigre)
- Ajuster le périmètre NT au lieu-dit St Pierre la Selle
- Mettre le site internet de Marnay (marnay.fr) sur le bilan de concertation page 20
- Des erreurs ont été constatées dans le numérotage et repérage des éléments de patrimoine à réserver. Ces erreurs doivent donc être corrigées

N°1 : Lavoir, N°2 : Saint Bitochon, N°3 : Eglise, N°4 : les 4 ponts

Demande de subvention au département Volet 2 et amende de police

Pour le projet de liaison douce demander une subvention au département selon le plan de financement suivant

DEPENSES HT		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant	Financeurs	Montant
Cheminement piéton	533 057.00 euros HT	Etat (DETR)	150 000.00 €
		Département Volet 2	200 000.00
		Amende de police	25 000.00
Parcours santé	44 030 euros HT	Commune	202 087.00 €
TOTAL	577 087 euros HT		577 087.00 HT

Approbation des comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. CHAPLAIN, Maire :

- Après s'être présenté les budgets primitifs de l'année 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2021 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

* Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- A l'unanimité, approuve en conséquence les comptes de gestion tels qu'ils sont présentés (compte de gestion des budgets principal Mairie, Commerce) .

Vote du compte administratif du budget principal

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget principal; Il en ressort les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes 592 180.16
- Dépenses..... 461 551.43
- Résultat exercice..... 130 628.73
- Report 670 614.84
- ***Résultat de fonctionnement***

2021 à affecter au BP 2021 801 243.57

Section investissement :

- Recettes..... 49 904.09
- Dépenses.....483 981.47
- résultat de l'exercice..... -434 077.38
- report 468 353.17
- ***résultat de l'investissement***

2021 à affecter au BP 2022 34 275.79

Reste à réaliser :

- recettes d'investissement 292 000.00
- dépenses d'investissement.... 312 649.56
- solde sur RAR..... - 20 649.56

Hors de la présence de M Christian Chaplain, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2021

Affectation des résultats 2021 dans le budget général 2022

Le Conseil municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2021 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **801 243.57€**, et un excédent d'investissement de **34 275.79€**, à l'unanimité décide :

- de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour le montant de **801 243.57** euros
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour le montant de **34 275.79** euros

Vote du compte administratif du budget commerce

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget commerce; il en ressort les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	23 928.04
• Dépenses.....	14312.68
• Résultat exercice.....	9 615.36
• Report	- 5 345.36
• Résultat de fonctionnement	

2021 à affecter au BP 2022 4 270

Section investissement :

• Recettes.....	9 445.48
• Dépenses.....	12 082.71
• résultat de l'exercice.....	- 2 637.23
• report	- 1 632.77
• résultat de l'investissement	

2021 à affecter au BP 2022 - 4 270.00

Reste à réaliser :

• recettes d'investissement	0.00
• dépenses d'investissement....	0.00
• solde sur RAR.....	0.00

Hors de la présence de M Christian Chaplain, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget commerce 2021

Affectation des résultats 2021 dans le budget commerce 2022

Le Conseil municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2021 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **4 270 €**, et un déficit d'investissement de **4 270 €**, à l'unanimité décide :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 3 209.40 € au compte 1068

- de reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour le montant de **4 270.00**

Vote du taux des taxes communales 2022

Le conseil municipal de Marnay,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition

Vu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, soit les taux suivants pour 2022 :

TAXES	Taux 2022
foncier bâti	28.26
foncier non bâti	32.38

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances

Vote des subventions 2022 aux associations

M le Maire présente les subventions à verser aux associations :

ASSOCIATIONS	2022
ACCA	250,00
A P E	600,00
FOIRE PRODUITS TERROIR	500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	550,00
AMICALE POMPIERS GENCAY	80,00
AMICALE POMPIERS VIVONNE	80,00
AGE D'OR	300,00
SOUVENIR FRANÇAIS	150,00
CLUB DE TENNIS	150,00
PROMETHEE	150,00
GARDON VIVONNOIS	100,00
ASSOCIATION FSL 86	45,00
MOTO CLUB MARNAY	150,00
RESTOS DU CŒUR	200,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
BANQUE ALIMENTAIRE	60,00
TOTAL	3 565,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions qui sont inscrites à l'article 65748

Vote du budget principal 2022 de la commune

Présentation par chapitre

Investissement :

- Dépenses : 1 123 695.79

- Recettes : 1 123 695.79

Fonctionnement

- Dépenses : 1 248 843.57

- Recettes : 1 248 843.57

Après avoir examiné par article le budget primitif principal, le Maire propose de voter le budget dans sa globalité ;

A l'unanimité le **budget primitif principal 2022 de la commune est adopté.**

Vote du budget commerce 2022

Présentation par chapitre

Investissement

- Dépenses : 31 367.80

- Recettes : 31 367.80

Fonctionnement

- Dépenses : 28 215.00

- Recettes : 28 215.00

Après avoir examiné par article le budget primitif du commerce le Maire propose de voter le budget dans sa globalité ;

A l'unanimité le **budget primitif du commerce est adopté par le conseil municipal**

Questions diverses

- Organisation des créneaux pour le 2^e tour de l'élection présidentielle du 24 avril
- Point sur l'église
- Inscription village fleuri
- Mairie fermée la 2^e semaine des vacances
- Demande de panneaux « sortie de chevaux » au village Féрабоeuf
- Arbres dans le chemin de la Fontaine aux Fées (Rochelet)
- Maloeuf : massif à chaque entrée du village

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 22h20